

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 MARS 2012

Présents : BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Annie REBOLLE
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Patrick MAILLET
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120328-21-DIV

INFORMATION MARCHES PUBLICS

M. GAILLAT expose :

Complexe BEDAT : Maîtrise d'œuvre du Second Oeuvre

Délibérations du Conseil Communautaire : 25.08.2011 et 1.03.2012

Avis d'appel public à la concurrence : mis en ligne sur la plateforme eadministration64 le 02.03 et paru le 6.03 aux Petites Affiches Béarnaises

Remise des offres : 19 mars 2012

Nombre de candidatures : 5

Attributaire : DAVANCENS Marc

Montant : mission de base : 83 000 € et tranche conditionnelle mission EXE : 10 000 €

Tour de refroidissement

Délibérations du Conseil Communautaire : 28.04.2011, 25.08.2011 et 1.03.2012

Avis d'appel public à la concurrence : paru le 7 février 2012 aux Petites Affiches Béarnaises

Remise des offres : 8 mars 2012

Nombre de propositions : 4

Attributaire : DALKIA

Montant : 76 898.63 € HT

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT